

**Administration communale  
d'Anderlecht  
Service Urbanisme  
Place du Conseil 1  
B – 1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : ind. 46642 (corr. M. S. Dielens)  
N/Réf : AVL/KD/AND-2.151/s.457  
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 65.  
Réaffectation du rez-de-chaussée commercial et transformation de la façade (régularisation).

En réponse à votre lettre du 27 avril 2009, en référence, reçue le 4 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 27 mai 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

Construit avant 1932, l'immeuble, qui se situe dans la zone de protection de la Maison communale, fait l'objet d'une demande de régularisation introduite en mars 2009 auprès de la Commune. Les n°s 61 et 63, qui appartiennent au même propriétaire, font l'objet d'une demande similaire.

La demande de régularisation concerne le changement d'affectation du rez-de-chaussée, soit un atelier en vidéoclub.

Bien que la devanture actuelle résulte d'une transformation précédente peu valorisante pour l'immeuble (composition, matériaux), le dossier ne précise pas si la nouvelle occupation commerciale a nécessité de nouvelles modifications.

***La CRMS n'émet pas d'objection sur la demande car le changement d'affectation n'a pas de conséquence particulière sur les différentes perspectives vers et depuis la Maison Communale.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.